



Près de 700 exploitations pour 8 800 hectares contractualisés dans le cadre des MAET

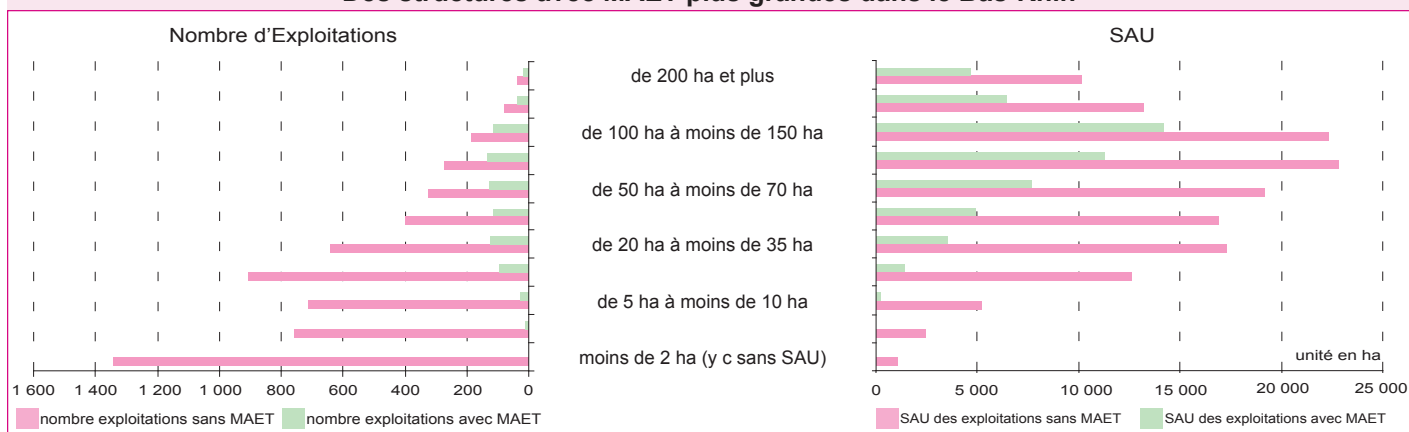
Sur 6 400 exploitations du Bas-Rhin, près de 700 se sont engagées dans le cadre du programme 2007-2011 dans de nombreuses mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET). Ainsi 8 800 hectares de mesures agroenvironnementales dans le cadre de 23 projets agroenvironnementaux permettent de traiter des sujets aussi divers que la protection des zones de captage d'eau, la préservation de la biodiversité, la gestion des espaces de montagne, la sauvegarde du grand Hamster.

Seules 2 848 exploitations sur les 6 400 du département sont concernées par un projet agroenvironnemental. Elles se répartissent en deux sous groupes : le premier soit 695 exploitations correspond aux structures s'engageant au titre des MAET. Le second, représentant 2 153 exploitations, bien qu'ayant au moins un îlot cultivé dans l'un des 23 projets

ne s'inscrit pas dans la démarche. Les agriculteurs qui s'engagent dans un projet agroenvironnemental cultivent une surface agricole utile (SAU) de 45 800 hectares soit 23 % de la surface agricole départementale. Au sein de leur exploitation, ils contractualisent une surface de 8 800 hectares au titre des MAET. Cette analyse ne serait pas complète sans

la prise en compte des 7 900 hectares du dispositif de la prime à l'herbe (PHAE). Afin de rendre plus lisible cette étude, A projets ont été classés en cinq sous ensembles agroenvironnementaux : préservation de la biodiversité, préservation de l'eau (captages), gestion des espaces de montagne, sauvegarde du grand hamster et gestion du territoire.

Des structures avec MAET plus grandes dans le Bas-Rhin



Sources : Agreste : données recensement 2010 - DDT 67

Les exploitations s'inscrivant dans la démarche agroenvironnementale valorisent une plus grande surface (SAU) que celles qui ne sont pas dans le dispositif. En cas de comparaison des structures, la SAU moyenne des exploitations avec engagement agroenvironnemental territorialisé est de

67 hectares contre seulement 30 hectares dans le département.

Dans le Bas-Rhin, la quasi-totalité des surfaces en MAET sont liés aux « structures moyennes et grandes »(1). Ainsi, les 125 « petites structures » (2) ne représentent que 760 hectares de

surfaces engagées soit seulement 8,6 % de la surface départementale en MAET. La part de la surface contractualisée au sein des petites structures haut-rhinoises apparait plus importante puisque la moyenne alsacienne représente 12,5 % de la surface engagée en MAET.

L'essentiel des surfaces sont contractualisées par des structures moyennes et grandes

Surface engagée en MAET	Bas-Rhin			Alsace		
	nombre exploitation	surface engagée	moyenne	nombre exploitation	surface engagée	moyenne
Petites exploitations	125	760	6,08	287	3 944	13,74
Moyennes et grandes exploitations	570	8 048	14,12	1 000	27 630	27,63
Total	695	8 808	12,67	1 287	31 573	24,53

Sources : Agreste : données recensement 2010 - DDT 67

unité en ha

(1) Exploitations « moyennes et grandes » : Somme de la Production Brute Standard supérieure à 25 000€.

(2) Exploitations « petites structures » : Somme de la Production Brute Standard inférieure 25 000 €.

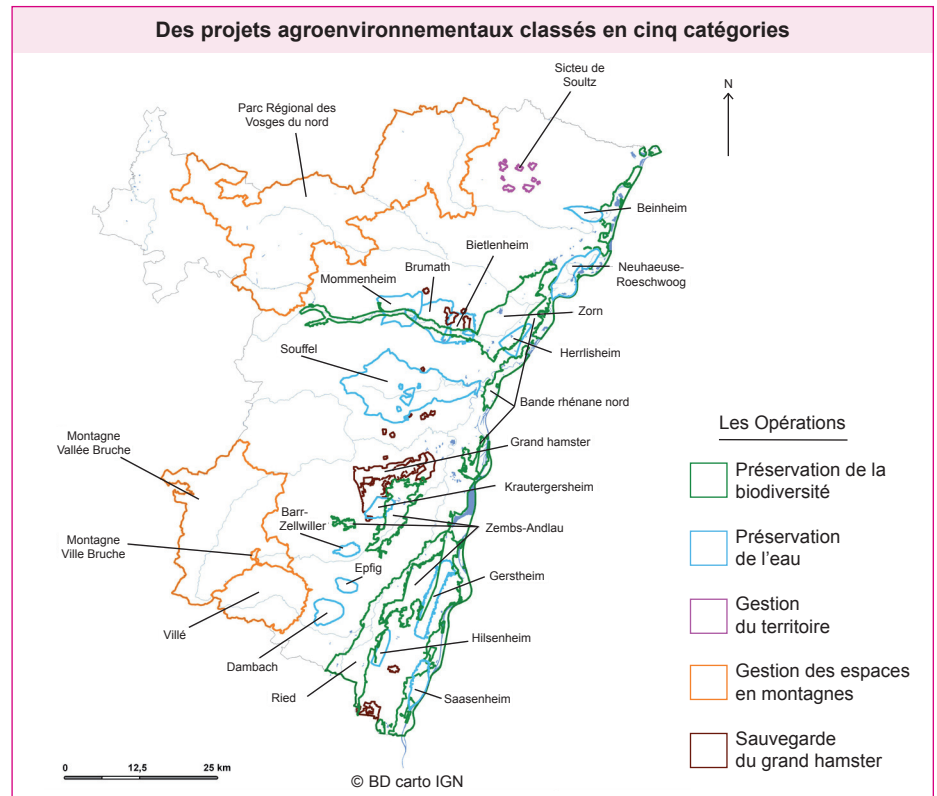


Les céréaliers sont les plus nombreux à s'engager dans des mesures environnementales. Avec 368 exploitations orientations grandes cultures sur 695 engagées, elles représentent la moitié des structures. Elles optent plus fréquemment pour le dispositif MAET que les autres exploitations (15 % des céréaliers sont dans le dispositif contre 11 % en moyenne). Plus présentes dans les projets de protection des zones de captage d'eau, elles se trouvent en premier lieu dans la plaine.

Des céréaliers engagés dans la plaine

Les exploitations à dominante « grandes cultures » revendiquent 3 809 hectares de surfaces engagées en mesure agroenvironnementale territorialisée soit 44 % des surfaces départementales. La part contractualisée de ces exploitations ne représente que 17,7 % de leur SAU soit un point et demi de moins que la moyenne régionale. Ces exploitations de taille plus modeste possèdent une SAU moyenne de 59 hectares. Elles s'engagent plus particulièrement mais dans des mesures de réduction d'intrants sur 2 470 hectares correspondant aux grandes cultures. Le complément correspond aux surfaces en herbe.

Ensuite, les 154 exploitations associant élevage et polyculture valorisent 12 235 hectares de SAU et contractualisent 2 339 hectares en MAET soit 26 % des surfaces départementales. Les types de couvert contractualisés sont à part égale associé à l'herbe et aux grandes cultures dans le cadre de mesure de réduction d'intrants. Ces fermes, avec un élevage, valorisent une surface plus importante que les céréaliers



Source : DDT 67

spécialisés soit une SAU moyenne de 79 hectares. La part contractualisée de ces exploitations ne représente que 19,1 % de leur SAU ce qui correspond à la moyenne départementale.

Pour compléter ce rapide panorama, une cinquantaine de producteurs laitiers adhèrent à ce dispositif, valorisant 5 226 hectares dont 901 engagés en MAET. L'essentielle de la surface est liée à l'utilisation de l'herbe et environ 200 hectares à la réduction des intrants en culture. Ces élevages dont la surface agricole avoisine les 100 hectares

Cette analyse n'intègre pas les 7 900 hectares de prime à l'herbe.

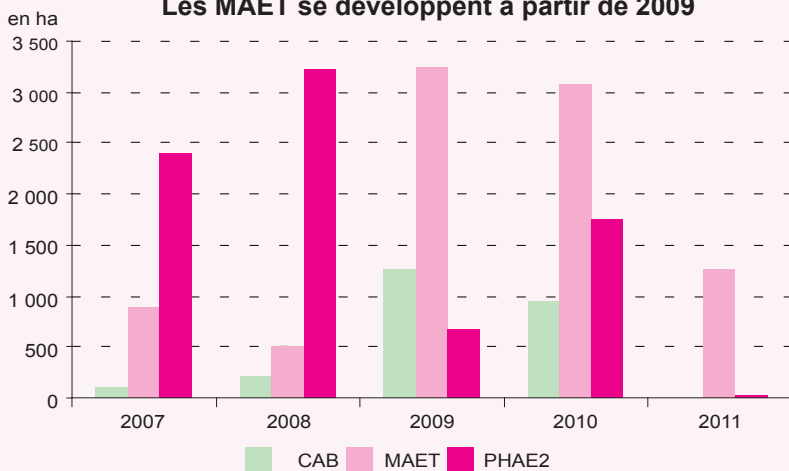
En ajoutant ce type de dispositif, les efforts liés à la gestion des pâturages, notamment dans les secteurs de gestion des espaces de montagne, sont nettement plus significatifs.

Les années 2009 et 2010 représentent l'essentiel des surfaces engagées en MAET au rythme de plus de 3 000 hectares par an. La période 2007-2008 était plus propice à la souscription de contrats ciblés sur la gestion de l'herbe (PHAE).

La Préservation de l'eau concerne 206 exploitations et 3 864 hectares engagés dans ce type de mesure. L'ensemble des flots des exploitations engagées dans ces MAET situés dans les périmètres de captage représentent 4 022 hectares. Les exploitations concernées ont donc un taux d'engagement de 96 % pour ce qui concerne les parcelles de leur exploitation situées dans les périmètres concernés.

La Préservation de la biodiversité dans les Ried représente 2 760 hectares engagés pour quatre projets agroenvironnementaux. Ainsi 379 exploitations ont souscrit ce type d'opérations. Par comparaison aux périmètres précédents, les exploitations concernées ont un taux d'engagement de 85 % pour ce qui concerne les parcelles de leur exploitation situées dans les périmètres concernés.

Les MAET se développent à partir de 2009



Source : DDT 67



Un engagement vers l'eau et la biodiversité

La Gestion des espaces en montagne soit les trois PAE en zone de montagne représente 1 846 hectares dans les périmètres. Les 101 exploitations avec des engagements agroenvironnementaux cultivent 2 545 hectares situés dans les périmètres

L'essentiel des soutiens à l'agriculture des exploitations est lié aux droits à paiement unique (DPU). En effet, 85 % des aides des exploitations associées à une MAET correspond au premier pilier. Ces exploitations perçoivent en moyenne 29 486 € dont 2 527 € au titre des MAET. Les montants versés pour la prime à l'herbe (PHAE) et l'indemnité compensatoire handicap naturel

Le taux de pluriactivité des exploitations est de 4 % pour les exploitations avec engagement en MAET contre 45 % sans. Cependant, ce taux apparaît inférieur pour les exploitations moyennes et grandes (35 % avec engagement contre 40 %). Par contre, les chefs d'exploitation insérés dans le dispositif MAET optent plus fréquemment pour une activité principale hors agriculture. En effet,

Un soutien par exploitation avec MAET plus important du fait de structures plus importantes

AIDES (en €)	Avec surface engagée en MAET			Sans surface engagée en MAET			Ensemble (2)		
	Petites	M et G (1)	Total	Petites	M et G (1)	Total	Petites	M et G (1)	Total
Premier pilier									
Total	520 405	16 886 262	17 406 667	2 110 572	34 069 367	36 179 939	2 630 977	50 955 629	53 586 606
Par exploitation	4 266	29 625	25 154	3 277	23 020	17 034	3 435	24 856	19 029
Deuxième pilier									
Total	292 909	2 793 023	3 085 932	73 459	1 227 857	1 301 316	366 368	4 020 880	4 387 248
Par exploitation	2 343	4 900	4 440	112	820	604	469	1 944	1 540
dont MAET									
Total	132 511	1 305 260	1 437 771				134 877	1 306 336	1 441 213
Par exploitation	1 410	2 748	2 527				1 405	2 739	2 515
dont PHAE									
Total	13 952	128 977	142 929	14 173	103 921	118 094	28 125	232 898	261 023
Par exploitation	930	5 608	3 761	1 288	3 997	3 192	1 082	4 753	3 480
dont ICHN									
Total	77 669	221 494	299 163	22 838	103 921	174 022	100 507	325 415	473 185
Par exploitation	4 854	7 383	6 504	2 538	3 780	3 551	4 020	5 324	4 981
Aide totale									
Total	813 314	19 679 285	20 492 599	2 184 031	35 297 224	37 481 255	2 997 345	54 976 509	57 973 854
Par exploitation	6 507	34 525	29 486	3 329	23 563	17 401	3 838	26 584	20 349

(1) Moyennes et Grandes exploitations - (2) Exploitations ayant au moins une parcelle dans la zone MAET. Sources : ASP 2010 - DDT 67 pour les MAET

concernés, soit un taux d'engagement de 75 % pour ce qui concerne les parcelles de leur exploitation situées dans les périmètres concernés. Enfin gestion du territoire et sauvegarde du Grand Hamster correspond pour l'essentiel au zonage du grand hamster, et plus marginalement à la zone de lutte contre l'érosion du Sictou de Sultz. Ces deux types d'opérations complètent le dispositif avec 339 hectares pour l'essentiel liés à la préservation du Grand Hamster.

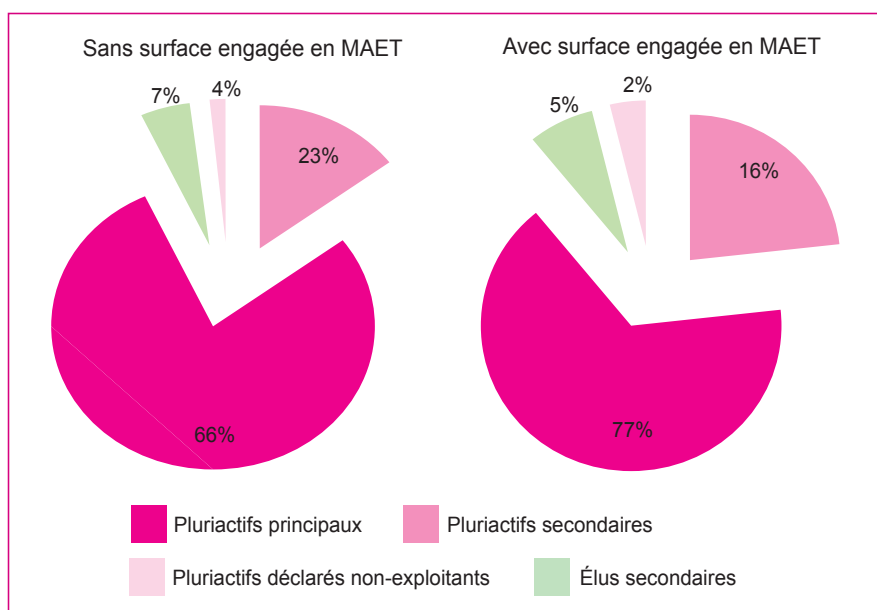
correspondent respectivement à 3 751 € et 6 504 €. Ainsi, les sommes perçues au titre des MAET sont en moyenne moins importantes que les montants des deux autres dispositifs du deuxième pilier.

les pluriactifs principaux représentent 77 % des chefs et coexploitants liés à un engagement contre seulement 66 % sans MAET. Cet écart se fait au détriment des pluriactifs secondaires. Seuls 16 % des chefs et coexploitants associent une activité agricole avec une activité secondaire non agricole et un contrat agroenvironnemental contre 23 % sans engagement.

Plus de huit euros sur dix liés au premier pilier

L'exploitation bas-rhinoise concernée reçoit en moyenne 20 349 €. Le montant du premier pilier lié au droit à paiement unique s'établit à 19 029 € par exploitation. Le second pilier, pour l'essentiel associé aux aides environnementales (MAET, PHAE et ICHN) représente 1 540 €/exploitation. Les sommes perçues au titre des dossiers MAET déposés en 2010, quelle que soit l'année de paiement, représentent 1,44 million d'euros soit 2,4 % des aides reçues au titre du premier et deuxième pilier de la PAC.

Des exploitants avec MAET moins pluriactifs



Source : recensement agricole 2010



EXPLOITATIONS ET SURFACES	Avec surface engagée en MAET			Sans surface engagée en MAET			Ensemble (2)		
	Petites	M et G (1)	Total	Petites	M et G (1)	Total	Petites	M et G (1)	Total
Nombre d'exploitations	125	570	695	656	1 498	2 154	781	2 068	2 849
Nombre d'îlots PAC	536	4 682	5 218	4 385	30 699	35 084	4 921	35 381	40 302
Surface des îlots PAC (ha)	897	9 369	10 267	4 085	50 932	55 017	4 983	60 301	65 284
Surface des îlots MAE engagés (ha)	760	8 048	8 808						

SURFACES (en ha)	Avec surface engagée en MAET			Sans surface engagée en MAET			Ensemble (2)		
	Petites	M et G (1)	Total	Petites	M et G (1)	Total	Petites	M et G (1)	Total
SAU cultivée totale	2 194	43 601	45 796	6 849	89 382	96 231	9 043	132 984	142 027
Surfaces en maïs	576	19 254	19 830	3 348	39 676	43 024	3 924	58 930	62 854
Surfaces toujours en herbe	1 250	12 330	13 581	1 802	21 511	23 313	3 053	33 841	36 894

CHEPTEL BOVIN	Avec surface engagée en MAET			Sans surface engagée en MAET			Ensemble (2)		
	Petites	M et G (1)	Total	Petites	M et G (1)	Total	Petites	M et G (1)	Total
Bovins lait	3	6 674	6 677	41	11 821	11 862	44	18 495	18 539
Bovins viande	737	18 767	19 504	1 356	36 272	37 628	2 093	55 039	57 132
Total bovins	740	25 441	26 181	1 397	48 093	49 490	2 137	73 534	75 671

SUCCESSION DU CHEF D'EXPLOITATION	Avec surface engagée en MAET			Sans surface engagée en MAET			Ensemble (2)		
	Petites	M et G (1)	Total	Petites	M et G (1)	Total	Petites	M et G (1)	Total
Ne sait pas	25	80	105	182	275	457	207	355	562
Coexploitant de cette exploitation agricole ou Autre successeur	21	205	226	118	484	602	139	689	828
Pas de successeur connu	8	18	26	138	86	224	146	104	250
Sans objet	71	267	338	218	653	871	289	920	1 209
Total	125	570	695	656	1 498	2 154	781	2 068	2 849

(1) Moyennes et Grandes exploitations

(2) Exploitations ayant au moins une parcelle dans la zone MAET.

Source : Agreste recensement agricole 2010

Méthodologie

Les exploitations présentées dans ces tableaux sont celles qui ont fait une déclaration PAC en 2010 et dont au moins une parcelle est présente dans les périmètres agroenvironnementaux étudiés. Parmi celles-ci, on a séparé celles qui sont ou ne sont pas concernées par un dispositif MAET, tout comme on a différencié les **petites** des **moyennes et grandes** exploitations. Dans les tableaux des surfaces, celles qui bénéficient de plusieurs MAET sont comptées autant de fois que de dispositifs auxquels elles adhèrent.



Les montants des MAET correspondent aux aides versées au titre de l'année 2010 quelle que soit l'année de paiement. Ces montants ont été transmis par la DDT.



La somme des surfaces des îlots PAC de la zone et la somme des îlots PAC des exploitants ayant au moins un îlot au sein du PAE peuvent avoir des doubles comptes. Ainsi la somme des PAE n'est pas strictement égale aux surfaces du département sans double compte.

Pour en savoir plus sur les définitions: <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/definitions/>

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Service régional de l'information statistique et économique
14, rue Maréchal Juin - CS 31009 - 67070 STRASBOURG CEDEX
Tel : 03.69.32.51.47 - Fax : 03.69.32.51.45

Courriel : srise.draaf-alsace@agriculture.gouv.fr

Site Internet Agreste : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Site Internet DRAAF : www.draaf.alsace.agriculture.gouv.fr

- Directeur Régional : Éric MALLET
- Directeur de publication : Éric MALLET
- Rédacteur en chef : Claude WILMES
- Contribution : Céline BARROS (SREAF) et Fabrice LEMARCHAND (DDT67)
- Composition et publication: SRISE Alsace
- Dépôt légal : à parution
- N° ISSN : 1961 - 0637

